

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 27 août 2024, à 19 h à la salle des Érables du siège social à Saint-Georges ou par visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Martin Blouin – présentiel
M. Sébastien Dostie – présentiel
M^{me} Manon Dulac – présentiel
M^{me} Marie-Josée Fecteau – présentiel
M^{me} Virginie Goulet – présentiel
M. Claude Lambert – présentiel
M. Jérôme L'Heureux – présentiel
M. Clermont Maranda – présentiel
M^{me} Julia Montminy – présentiel
M^{me} Mélanie Plante – présentiel
M. Jean-Sébastien Poulin Lessard – visioconférence
M. Jean-Christophe Rodrigue – présentiel
M. Bobby St-Pierre – présentiel
M^{me} Annie A. Vachon – présentiel
M^{me} Linda Vaillancourt – présentiel

PERMANENCE :

M. Fabien Giguère – directeur général – présentiel
M^{me} Isabelle F. Gilbert – directrice générale adjointe – présentiel
M^{me} Karina Roy – directrice générale adjointe – présentiel
M^{me} Marie-Ève Dutil – directrice, Secrétariat général et services corporatifs – présentiel

INVITÉS :

M^{me} Bianca Doyon – directrice – Service des ressources matérielles – présentiel
M. Patrick Beaudoin – directeur – Service des finances

ÉTAIT ABSENTE :

M^{me} Marie-Ève Barrette

ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ART.143.3)

Il est à noter qu'avant l'ouverture de la présente séance, M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs, a procédé, devant le directeur général, M. Fabien Giguère, à l'assermentation de M^{me} Linda Vaillancourt. Les autres membres ayant déjà été assermentés, le formulaire d'assermentation de M^{me} Vaillancourt se retrouvent dans les archives du Secrétariat général et services corporatifs.

CA-01-08-24 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, M^{me} Mélanie Plante, présidente, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 19 h.

CA-02-08-24 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été préparé par M^{me} Mélanie Plante, présidente, et par M. Fabien Giguère, directeur général, et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Annie A. Vachon, administratrice

APPUYÉ par M. Clermont Maranda, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs en modifiant le titre du point 10. :

Plan québécois des infrastructures 2025-2035 – ajout de quatre classes maternelle 4 ans à l'école Notre-Dame-de-Saint-Elzéar à Saint-Elzéar

Adopté à l'unanimité

CA-03-08-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024 a été remise à chaque membre du conseil d'administration dans les délais selon les Règles de fonctionnement du conseil d'administration, et que M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs, est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Lambert, administrateur
APPUYÉ par M. Martin Blouin, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-04-08-24 NOMINATION À LA SUPPLÉANCE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT qu'annuellement, le conseil d'administration (CA) doit nommer une suppléante ou un suppléant au directeur général si celui-ci n'est pas en mesure d'accomplir ses tâches en raison d'absence ou d'incapacité d'agir.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Christophe Rodrigue, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE madame Karina Roy, directrice générale adjointe, soit nommée directrice générale suppléante en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du directeur général.

Adopté à l'unanimité

CA-05-08-24 LISTE DES PROJETS À CARACTÈRE PHYSIQUE (travaux de construction)

CONSIDÉRANT la réception des Règles budgétaires 2024-2025 et tel que prévu au Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, les projets de travaux de construction selon les mesures spécifiques du ministère de l'Éducation du Québec pour l'année 2024-2025 :

Mesures 50621, 50622 et 50627 : liste des projets de maintien des bâtiments (13 014 791 \$), de résorption du déficit de maintien (598 063 \$) et travaux prioritaires en maintien d'actifs (2 438 999 \$), pour un total de 16 051 853 \$.

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste de projets à caractère physique (travaux de construction) soit adoptée telle que déposée par la directrice du Service des ressources matérielles, madame Bianca Doyon.

Adopté à l'unanimité

CA-06-08-24 PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2025-2035 – agrandissement de douze classes : huit classes de maternelle 4 ans et quatre classes pour SRSS à Maribel 2.0 de Sainte-Marie

CONSIDÉRANT la nécessité pour le centre de services scolaire d'acheminer au ministère de l'Éducation du Québec ses projets qu'il juge prioritaires dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2025-2035 du ministère de l'Éducation du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. Clermont Maranda, administrateur
APPUYÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit demandé l'agrandissement de douze (12) classes à la nouvelle école Maribel 2.0 à Sainte-Marie (Estimé PQI 2025-2035 : 25 143 238 \$);

QUE monsieur Fabien Giguère, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tout document relié à cette décision.

Adopté à l'unanimité

CA-07-08-24 PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2025-2035 – construction d'une nouvelle école huit classes à Saint-René

CONSIDÉRANT la nécessité pour le centre de services scolaire d'acheminer au ministère de l'Éducation du Québec ses projets qu'il juge prioritaires dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2025-2035 du ministère de l'Éducation du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Lambert, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Linda Vaillancourt, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit demandée la construction d'une nouvelle école huit (8) classes à Saint-René (Estimé PQI 2025-2035 : 21 981 997 \$);

QUE monsieur Fabien Giguère, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tout document relié à cette décision.

Adopté à l'unanimité

CA-08-08-24 PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2025-2035 – ajout de quatre classes à l'école Notre-Dame-de-Saint-Elzéar à Saint-Elzéar

CONSIDÉRANT la nécessité pour le centre de services scolaire d'acheminer au ministère de l'Éducation du Québec ses projets qu'il juge prioritaires dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2025-2035 du ministère de l'Éducation du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Manon Dulac, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit demandé l'agrandissement de quatre (4) classes à l'école Notre-Dame-de-Saint-Elzéar à Saint-Elzéar (Estimé PQI 2025-2035 : 7 529 987 \$);

QUE monsieur Fabien Giguère, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tout document relié à cette décision.

Adopté à l'unanimité

CA-09-08-24 PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2025-2035 – construction d'un gymnase à l'école des Appalaches à Sainte-Justine

CONSIDÉRANT la nécessité pour le centre de services scolaire d'acheminer au ministère de l'Éducation du Québec ses projets qu'il juge prioritaires dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2025-2035 du ministère de l'Éducation du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Annie A. Vachon, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit demandée la construction d'un gymnase à l'école des Appalaches de Sainte-Justine (Estimé PQI 2025-2035 : 8 412 126 \$);

QUE monsieur Fabien Giguère, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tout document relié à cette décision.

Adopté à l'unanimité

CA-10-08-24 PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2025-2035 – ajout de quatre classes à l'école L'Aquarelle de Saint-Bernard

CONSIDÉRANT la nécessité pour le centre de services scolaire d'acheminer au ministère de l'Éducation du Québec ses projets qu'il juge prioritaires dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2025-2035 du ministère de l'Éducation du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. Clermont Maranda, administrateur
APPUYÉ par M. Claude Lambert, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit demandé l'agrandissement de quatre (4) classes à l'école L'Aquarelle de Saint-Bernard (Estimé PQI 2025-2035 : 8 060 108 \$);

QUE monsieur Fabien Giguère, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tout document relié à cette décision.

Adopté à l'unanimité

CA-11-08-24 PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2025-2035 – construction d'un centre de formation professionnelle pour charpenterie-menuiserie et ajout de dix classes pour l'éducation des adultes à Sainte-Marie

CONSIDÉRANT la nécessité pour le centre de services scolaire d'acheminer au ministère de l'Éducation du Québec ses projets qu'il juge prioritaires dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2025-2035 du ministère de l'Éducation du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur
APPUYÉ par M. Jean-Christophe Rodrigue, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit demandée la construction d'un centre de formation professionnelle pour le programme en charpenterie-menuiserie et l'ajout de dix (10) classes d'éducation des adultes à Sainte-Marie (Estimé PQI 2025-2035 : 23 415 667 \$);

QUE monsieur Fabien Giguère, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tout document relié à cette décision.

Adopté à l'unanimité

À la suite de la présentation de l'encadrement relatif à la distribution du reliquat de Fonds de règlement – Daisye Marcil C. Centre de services scolaire de la Jonquière et AL, à 19 h 36, M^{me} Manon Dulac, administratrice, se retire des délibérations concernant l'adoption de ladite résolution.

CA-12-08-24 ENCADREMENT RELATIF À LA DISTRIBUTION DU RELIQUAT DE FONDS DE RÈGLEMENT – DAISYE MARCIL C. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE ET AL.

CONSIDÉRANT que le 6 juillet 2013, la Cour supérieure a autorisé une action collective (150-06-00007-138) contre 68 commissions scolaires (ci-après collectivement désignées comme étant les « Défenderesses ») et a désigné madame Daisye Marcil à titre de représentante des membres du groupe (ci-après collectivement désignés comme étant les « Demandeurs »);

CONSIDÉRANT que l'action collective était une action pour dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire

Une action en dommages et intérêts pour des frais facturés illégalement et en dommages et intérêts punitifs pour violation des articles 10 et 40 de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q. c. C-21);

CONSIDÉRANT que le 28 juin 2018, les parties ont conclu une entente de règlement (ci-après désignée comme étant « l'Entente »), laquelle constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivant du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT que le 30 juillet 2018, la Cour supérieure a approuvé et homologué l'Entente, la déclarant valide, juste, raisonnable et dans le meilleur intérêt des membres du groupe;

CONSIDÉRANT que les parties ont conclu l'Entente sans admission de responsabilité ni reconnaissance de quelque nature que ce soit, dans le seul but de mettre fin à l'action collective sous réserve des droits et recours des Défenderesses dans l'appel en garantie dirigé à l'encontre de leurs assureurs responsabilité;

CONSIDÉRANT que la distribution des indemnités individuelles a été complétée en conformité avec l'Entente et les jugements de la Cour supérieure dans le cadre de l'exécution de l'Entente;

CONSIDÉRANT que le 10 juin 2024, la Cour supérieure a approuvé la demande de distribution de reliquat du Fonds de règlement de chaque Défenderesse, précisant notamment le montant attribué à chaque Défenderesse;

CONSIDÉRANT que le 11 juillet 2024, l'Administrateur a procédé à la distribution du reliquat du Fonds de règlement de chacune des Défenderesses selon les termes prévus dans l'ordonnance du tribunal;

CONSIDÉRANT que les Défenderesses ont reçu les sommes correspondantes à une partie du reliquat de leur Fonds de règlement respectif et que ces sommes ont été attribuées à un poste budgétaire distinct mis en place par chacune des Défenderesses;

CONSIDÉRANT qu'il incombe aux Défenderesses et à leurs écoles de distribuer la partie du reliquat qu'elles ont reçue, s'agissant d'une obligation qui leur est personnelle en ce qu'elles ne peuvent la déléguer à entité tierce;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a reçu la somme de 171 594 \$ (ci-après « Somme du reliquat ») et qu'elle est versée dans un poste budgétaire distinct permettant le transfert des années financières suivantes;

CONSIDÉRANT que la Somme du reliquat devra servir exclusivement à aider des élèves ayant des besoins financiers, selon des critères à être déterminés par les Défenderesses, tel que le prévoit la clause 7.1 de l'Entente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer ces critères visant à encadrer la distribution de la Somme du reliquat;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Christophe Rodrigue, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice
ET RÉSOLU

QUE le CSSBE établit que la Somme du reliquat doit servir aux élèves qui fréquentent une école avec un indice de milieu socio-économique le plus élevé (9 et 10) selon l'annexe B de la Politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget 2024-2025 (DG-10) soit les écoles suivantes :

- École Jouvence
- École Grande-Coudée
- École la Martinoise
- École des Bois-Francis
- École Bellarmin
- École Nazareth
- École Saint-Louis
- École Sainte-Martine
- École Roy
- Polyvalente Bélanger

QUE la Somme du reliquat sert à payer à ces élèves la totalité du matériel scolaire chargé par leur institution scolaire pour l'année 2024-2025;

QUE la balance de la Somme du reliquat sert à payer à ces élèves une partie du matériel scolaire chargé par leur institution scolaire pour l'année 2025-2026 (balance de la Somme du reliquat/nombre d'élèves);

QUE la direction du Secrétariat général et services corporatifs soit désignée pour s'assurer de l'application de l'encadrement relatif à la distribution du reliquat du Fonds de règlement.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

À 19 h 39, M^{me} Manon Dulac, administratrice reprend son siège.

CA-13-08-24 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2025

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2024-2025;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 13 829 580 956 \$;

CONSIDÉRANT le taux de 0,09152 \$ du 100 \$ d'évaluation fixée par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins est établie au montant de 81 712 209 \$;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire en date du budget est de 11 131 237 \$;

CONSIDÉRANT que le nombre d'immeubles imposables de plus de 25 000 \$ est de 66 437;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Linda Vaillancourt, administratrice
APPUYÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2024-2025 soit adopté au montant de 332 121 993 \$, sous réserve des décisions gouvernementales entourant l'adoption des règles budgétaires et du produit maximal de la taxe scolaire, conformément aux documents déposés et transmis au ministre de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS

BILAN DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

M^{me} Marie-Josée Fecteau, directrice du Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises, expose le travail réalisé par le comité pour l'année 2023-2024.

BILAN DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Patrick Beaudoin, directeur du Service des finances, expose le travail réalisé par le comité pour l'année 2023-2024.

BILAN DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M^{me} Julia Montminy, administratrice au conseil d'administration, expose le travail réalisé par le comité pour l'année 2023-2024.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION ET L'ENGAGEMENT (RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE) D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le membre du conseil d'administration du CSSBE doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit signer une déclaration à cet effet (Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie art. 4).

Ces déclarations doivent être déposées devant le conseil d'administration.

La déclaration déposée à Saint-Georges, le 27 août 2024, est celle de :

M^{me} Linda Vaillancourt

La déclaration déposée est incluse dans le livre des minutes du conseil d'administration.

DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PERSONNELS (RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE) D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annuellement, le membre du conseil d'administration doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration de ses intérêts personnels (Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie art. 12).

Les déclarations déposées à Saint-Georges, le 27 août 2024, sont celles de :

M. Martin Blouin

M. Sébastien Dostie

M^{me} Manon Dulac

M^{me} Marie-Josée Fecteau

M^{me} Virginie Goulet

M. Claude Lambert

M. Clermont Maranda

M^{me} Julia Montminy

M^{me} Mélanie Plante

M. Jean-Sébastien Poulin Lessard

M. Bobby St-Pierre
M^{me} Linda Vaillancourt

Ces déclarations sont scellées et déposées dans le répertoire du livre des minutes du conseil d'administration.

À 20 h 15, sur proposition de M. Sébastien Dostie, appuyée par M. Claude Lambert, la séance est levée.

Mélanie Plante
Présidente du CA

Marie-Ève Dutil, directrice
Secrétariat général et services corporatifs